

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

SG 88/57

Objet

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT  
le DIX NEUF AOUT à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Convention d'affermage  
des équipements  
touristiques - SEMGET

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BUSSEREAU - BENOIT ..  
Mmes LAFAYE et BUCHET, Adjointe  
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU -  
Mme CENAC - M. COUNIL - Mme DE-GAYE - MM. LACOTTE - LAPERCHE - MONNARD ..  
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - - ROUDOT - THOMAS, Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE CONVOCATION  
12 AOUT 1988

DATE D'AFFICHAGE  
12 AOUT 1988

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. BOUTET  
MOST par Mme BARRAUD-DUCHERON  
GEOFFROY par M. CANDAU  
Mme JEAN par Mme BUCHET  
LE GUEUT par M. LACOTTE  
Mme FONTAN par M. MONNARD  
MARCONI par M. REVOLAT

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
- 2. SEP. 1988  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

Absents : Mmes DEVIGNE et GAUDIN

M. BUSSEREAU a été élu Secrétaire

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 31

POUR : 27

CONTRE : 4

Monsieur ROUDOT quitte la séance en donnant pouvoir à Madame LAFAYE.

Suivant diverses conventions, la SEMGET s'est vue  
confier par la Ville de ROYAN la gestion des  
installations portuaires et touristiques.

A la demande de l'Administration, il doit être  
procédé à un aménagement des contrats passés avec la  
SEMGET.

Après une étude approfondie conduite avec le service  
juridique de la Fédération Nationale des Sociétés  
d'Economie Mixte, le Conseil d'Administration de la  
SEMGET réuni le 25 Mai 1988 et l'Assemblée Générale du 16  
Juin 1988 ont retenu la convention d'affermage.

Une convention d'affermage des équipements  
touristiques a été établie.

.../...

Conformément aux indications données par l'Administration, il est proposé d'approuver ce texte qui prend effet au 1er Janvier 1988.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de la SEMGET en date du 25 Mai 1988,
- Vu l'avis favorable de l'Assemblée Générale de la SEMGET en date du 16 Juin 1988,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint agissant par délégation à signer la nouvelle convention annexée à la présente délibération,
- d'annuler les conventions antérieures signées entre la Ville de ROYAN et la SEMGET ayant le même objet,
- d'approuver la convention d'affermage des équipements touristiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,

Y. TAP

